

Compte-rendu du premier conseil d'école

du mardi 18 octobre 2016

DEBUT DU CONSEIL : 18H10

Etaient présents :

Les enseignants :

Mme Dupré Mélanie (PS - MS), Melle Dumont (GS - CP), Melle Chowaniec Clothilde (CE1 - CE2), Mme SICRE Aurore (CM1 - CM2)

Pour les municipalités :

VOISINES Mme Grégoire (maire), M. Ganet et M. Caffelaire

FONTAINE : M. Papinaud, Mme Besançon Mme Moyon et M. Gallego

Les parents délégués:

Mme Barbey, Mme Meunier, Mme Hermans, Mme Andrieu-Evesque et M. Bertrand

Etaient absents (excusés): Mme Tessier (inspectrice de l'Education Nationale) M. Perrigault, M. Dieudonet et Mme Festes

ORDRE DU JOUR

1) Présentation de l'équipe enseignante

Mme Sicre laisse à chaque membre de l'équipe enseignante le soin de se présenter.

Elle rappelle que Melle Chowaniec cette année travaille à 80% et est donc déchargée le jeudi par Melle Camille JANIAUD.

2) Regroupement des deux conseils élus :

Il est rappelé que les parents délégués ont accepté de se rassembler pour former un seul et même conseil.

Il est alors demandé aux autres membres du conseil leur avis.

Ils procèdent à un vote : la réunion des deux conseils est adoptée à l'unanimité.

Une lettre sera envoyée à l'inspectrice.

3) Effectifs 2016/ 2017

Un point sur les effectifs en ce début d'année est réalisé.

FONTAINE : 40 élèves

9 PS + 13 MS = 22

11 GS + 7 CP = 18

VOISINES : 44 élèves

12 CE1 + 10 CE2 = 22

15 CM1 + 7 CM2 = 22

→ soit un total de 84 enfants sur le regroupement.

(3 inscriptions sont prévues à la rentrée de Toussaint à Fontaine : 1 PS + 1 MS +1 CP)

Nous notons que ces effectifs restent assez stables malgré une baisse relative des inscriptions en PS.

Les directrices rappellent aux communes qu'elles vont avoir à faire les prévisions d'effectifs pour 2017/2018, elles demandent donc aux deux communes de bien vouloir leur faire parvenir au plus vite les listes des futurs PS.

4) Lecture et adoption des règlements intérieurs et du PPMS :

Nous procédons ensuite à la lecture des règlements intérieurs des deux écoles qui ne diffèrent quasiment que sur les horaires.

Les deux règlements intérieurs sont adoptés à l'unanimité.

Ces règlements seront prochainement distribués aux familles qui devront les signer. Il est rappelé qu'en début d'année a déjà été distribuée la charte de Laïcité pour consultation et signature. Il sera aussi distribué la charte informatique en primaire et plus tard dans l'année en CP.

Le PPMS n'est pas relu dans son intégralité étant donné qu'il reste inchangé. Mme Sicre rappelle que cette année encore, chaque école devra faire 3 exercices incendie et 1 exercice intrusion.

L'exercice intrusion qui devait être mené avant la fin de la première période a eu lieu dans les deux écoles (11/10 à Voisines et 17/10 à Fontaine) dans le calme et a priori sans trop d'angoisse.

L'école de Fontaine compte faire un deuxième exercice plus en situation, de manière inopinée pour les enfants comme pour les enseignantes.

L'école de Voisines demande à y réfléchir, les enseignantes trouvent cette mise en situation très anxiogène.

L'école de Voisines devrait rencontrer le major Verse en janvier, la rencontre de l'année passée ayant été annulée.

5) Respect et horaires d'ouverture à l'école de Fontaine :

Il est rappelé qu'avec le plan Vigipirate, les parents ne seront plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école, même pour l'accueil en maternelle, dès la rentrée de la Toussaint.

Il est de plus rappelé que les enfants ne pourront rentrer dans la cour de l'école qu'à 8h35, uniquement en présence d'un enseignant. Les seuls enfants autorisés à rentrer avant 8h35 sont ceux qui sont accueillis en garderie ou en attente du car allant à Voisines.

M. Papinaud s'oppose à cette règle par trop dangereuse : l'attente se faisant alors sur un trottoir étroit au bord d'une route passante. Il compte faire remonter ce problème à l'Inspectrice. Une discussion a été entamée sur la transition entre le temps de garderie et le temps scolaire. (Après réflexion, ayant constaté que les enfants arrivent à partir de 8h30, la mairie de Fontaine demande à

l'employé communale qui gère les garderies de laisser les enfants pénétrer dans la cour de l'école sans demander d'autorisation à l'Inspection Académique et ceci sous la responsabilité de la Mairie).

6) Le projet d'école / volet laïcité / livret scolaire unique:

- Le projet d'école (normalement établi pour 3 ans) devra être réécrit cette année pour la rentrée prochaine. Une réflexion a été entamée à l'école de Fontaine (cf : projet pédagogique).
- Dans l'attente de celui-ci, il nous a été demandé de faire un avenant à note ancien projet avec un volet « laïcité ». Cela s'intègre aux nouveaux programmes et son parcours citoyen.

Dans cette optique, sur chaque site, des actions seront menées en lien avec la laïcité : travail sur les règles de vie de la classe et de l'école, étude d'albums, lecture de textes pour étayer des débats, élection de médiateur en cycle 3, projet « Aujourd'hui c'est moi » en cycle 1 et 2, travail sur ce qu'est une république et comment elle fonctionne en cycle 3.

- Cette année est marquée par les nouveaux programmes en primaire et la nouvelle répartition en cycles mais aussi avec l'apparition d'un nouveau lien entre les familles et l'école : le livret scolaire unique numérique (LSUN). Celui-ci remplacera les anciens bulletins, le livret de compétences et les multiples attestations (APER, APS,). Il devra être rempli via internet et pourra à terme y être consulté par les parents.

Ce LSUN vise une évaluation constructive et positive de l'élève qui le suivra du CP jusqu'au collège. Celui-ci sera national, il facilitera donc la communication en cas de changement d'école.

Pour l'instant, dans une première phase, il a été demandé aux enseignants de se familiariser avec cet outil évolutif et de compléter les acquis des élèves via cette application. Une fois rempli, le document sera imprimé et donné pour signature aux parents en attendant sa dématérialisation qui devrait venir dans l'année.

7) Activités pédagogiques / sorties / rencontres:

Les projets pédagogiques propres à chaque classe ont été évoqués lors des réunions de rentrée et ne sont donc pas repris.

La **photographie scolaire** a eu lieu à Fontaine et se déroulera le 18 novembre après-midi à Voisines, les deux écoles ayant opté pour des photographes différents.

Ecole de Fontaine :

PS / MS et GS / CP :

- Projet jardinage complété par un volet hygiène, équilibre alimentaire et valorisation des déchets. Une sortie est envisagée en lien avec ce projet.
- Accueil des futurs PS en fin d'année. Un avenant au projet d'école sera établi afin d'en préciser les objectifs et modalités.
- Cycle piscine prévu les jeudis du 6 avril au 22 juin pour la classe de GS - CP.

Ecole de Voisines :

- USEP : pas d'inscription cette année faute de délégué sur notre secteur mais une possible reprise de sorties sportives à partir de janvier.
- Piscine du 09 janvier jusqu'au 27 mars les lundis.
- Projet d'une classe de neige et d'une classe cirque.

Actions communes Voisines /Fontaine :

- Pas de défilé pour le Carnaval (Plan Vigipirate).
- Projet La Grande Lessive en fin d'année sur des thèmes et des dates différents selon les écoles.
- Spectacle de fin d'année à Fontaine.

8) Classe de neige / classe cirque:

Un sondage a été fait auprès des parents des deux classes : bilan positif. Les projets sont donc maintenus.

Des dates ont été réservées, classe de neige du 20 au 24 mars et classe cirque du 10 au 14 avril.

Concernant le budget, les mairies confirment leur subvention. Les mairies laissent les enseignantes gérer la répartition de la somme entre les deux classes.

La coopérative est elle aussi engagée financièrement dans ces projets et mène donc des opérations pour récolter les fonds nécessaires : opérations bulbes qui vient de s'achever, opération chocolats qui va commencer, marché de Noël le jeudi 15 décembre.

Concernant la **classe de neige**, nous attendons toujours la réponse d'une autre classe afin de donner un montant fixe aux parents : la somme restant due aux familles oscillera entre 310[€] et 380€. Cela comprend l'hébergement en pension complète, le matériel pour les différentes activités, les forfaits pour les remontées mécaniques, les différentes activités (ski alpin tous les jours, sortie raquettes, chiens de traineaux, chiens secouristes, visite d'une fromagerie).

Concernant la **classe cirque**, il a été donné aux parents à choisir entre deux options (avec ou sans aide de leur part pour le montage et le démontage du chapiteau), l'option 1 a été choisie, il restera donc à la charge des familles la somme de 34 €.

La classe cirque sera animée par les deux artistes de la Compagnie « ArtistÔ Chap » à raison de 2h matin et après-midi les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 2h le mercredi durant lesquelles les enfants découvriront différentes activités du cirque pour offrir le vendredi un spectacle à leur famille.

Melle Janiaud s'inscrit elle-aussi dans le projet qui se déclinera au-delà de cette classe cirque à travers des projets lecture, écriture, art visuel, ...

Le chapiteau sera monté derrière la salle des fêtes le dimanche 09 avril et sera démonté après le spectacle le vendredi 14 avril.

Il est rappelé que ces deux projets sont bien évidemment soumis à acceptation de l'Inspection de l'Education Nationale.

9) Bilan coopérative scolaire :

Coopérative scolaire de Fontaine La Gaillarde : 1381 € 02

Mme Dupré est la nouvelle mandataire de la coopérative scolaire de Fontaine.

Coopérative scolaire de Voisines : 718 € 64

Cette somme ne tient pas compte de la vente des bulbes, l'argent n'ayant pas encore été déposé. Le bénéfice de cette action est très positif puisqu'il a rapporté la somme de 866€.

Mise à part des jeux pour la récréation et l'achat de quelques livres, il n'a pas été fait de lourds investissements, les enseignantes économisant pour les projets de classe découverte.

Les enseignants ont donné le détail des comptes des coopératives durant le conseil et rappellent que ces comptes peuvent toujours être consultés au sein des classes.

Il a été rappelé le fonctionnement de ces coopératives. Les entrées d'argent peuvent être diverses : gain des opérations, participation volontaire des familles, dons. Cet argent sert à acheter du matériel (sport, arts visuels, ..), à payer des abonnements, à payer tout ou partie des sorties, à financer les classes découvertes, etc...

10) Subventions de Noël:

Les deux municipalités reconduisent cette subvention : 10€ par enfant pour les deux communes. Ces sommes seront virées avec les subventions pour la classe découverte avant la fin de l'année.

Pour Noël, les deux classes de Voisines envisagent une sortie cinéma comme les autres années, tout dépendra de la programmation.

11) Questions soumises :

Mme Meunier s'interroge sur l'intérêt du maintien de la kermesse, étant donné les faibles gains de l'année dernière, et si d'autres actions plus lucratives ne seraient pas envisageables.

Une discussion s'engage. Mme Sicre explique que d'autres opérations sont envisageables en effet (loto, bourse aux vêtements...) mais d'un intérêt inexistant pour les enfants et tout aussi demandeuse en terme d'investissement des parents.

Il est décidé de poursuivre la kermesse, ce qui n'empêche pas les parents de se lancer sur de nouvelles opérations s'ils le désirent.

Les parents délégués décident de faire passer au plus vite aux parents d'élèves un mot qui se voudra convivial et novateur pour donner une nouvelle vie à la kermesse. Ils font des suggestions quant au renouvellement des stands.

FIN DU CONSEIL : 20 h 05

Pour l'équipe enseignante,

Aurore SICRE